



## DELIBERATION N° 138\_DE 19112020

### INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,*

Le dix-neuf novembre deux mille vingt à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le **12 novembre 2020** sous la présidence de M. Robert GARRABE,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 23

-Nombre de membres votants: 27

Membres titulaires du Conseil d'administration :

**Présents :**

Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président sortant,  
M.PLA Raymond, M.GOT Alain, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.VILA Jean, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine,  
M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. REMEDI Bernard, M.TAHOCS Antoine, M.CHAMBON Jean Louis,  
M.GARSAU Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M.THIBAUT Jean Jacques,

**Représentés ayant donné pouvoir**

M. CALVET Guy à M.GARRABE Robert  
M.PIQUET Philippe à M. TAHOCS Antoine,  
M.GALAN Bruno à M. GARSAU Jacques

Collège des établissements affiliés

M. ROIG Fernand, M. PUIG Louis, M. LOPEZ Jean-Jacques

Collège spécifique des adhérents au socle commun ( art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

Représentants des Etablissements publics adhérents

**Représentés ayant donné pouvoir**

Mme BEFARRA Damienne à M. PLA Raymond

Absent excusé :M.RALLO François

*Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN*

Mme BACH Marie

M.DUSSAUBAT François

*Représentants titulaires du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales*

Mme SADOURNY Marie-Pierre

M. LACAPERE Rémi

Personnalités invitées :

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent excusé

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20201119-138-DE  
Date de réception préfecture :  
24/11/2020

## INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la FPT portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale articles 13 à 27-1,
- la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- l'ordonnance n°2015-579 du 28 mai 2015 transférant l'organisation matérielle des élections au conseil d'administration et aux conseils d'orientation placés auprès des délégués régionaux ou interdépartementaux du Centre national de la fonction publique territoriale et aux conseils d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale.
- le décret 2020-554 du 11 mai 2020 pour l'application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et de l'ordonnance n° 2015-579 du 28 mai 2015.

Le Président de séance rappelle la répartition des sièges au conseil d'administration :

- Représentants des communes affiliées : **19 sièges de membres titulaires**
- Représentants des établissements publics locaux affiliés : **3 sièges de membres titulaires**

La commission de dépouillement a procédé au dépouillement des votes le vendredi 23 octobre 2020 et à la déclaration des résultats.

Ils ont donné lieu à la rédaction de procès-verbaux déposés immédiatement en Préfecture, affichage et publicité en vigueur.

Par ailleurs,

Les collectivités et établissements publics non affiliés au CDG66 que sont la Ville de Perpignan, la communauté urbaine dite Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), le conseil départemental des Pyrénées Orientales, le Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS 66), ont demandé à bénéficier des missions prévues au IV de l'article 23 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

A ce titre et conformément à la réglementation, cette adhésion au socle commun donne lieu à la désignation des membres du collège spécifique prévue à l'article 13-al.3 de la loi précitée, siégeant au conseil d'administration du CDG.

- Représentants des collèges spécifiques : **6 sièges de membres titulaires**

Commune (Ville de Perpignan) :	2 sièges de membres titulaires
Etablissements publics ( PMCU -SDIS) :	2 sièges de membres titulaires
Département des Pyrénées Orientales :	2 sièges de membres titulaires

Les délibérations de ces désignations ont bien été notifiées au président du CDG66.

L'ensemble des opérations ayant été accomplies,

le Président procède alors à l'appel des membres proclamés élus et désignés, et les déclare installés en qualité d'administrateurs du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales siégeant au 35 boulevard St Assisclé, 66000 PERPIGNAN.

Accusé de réception en préfecture 066-286600267-20201119-138-DE Date de réception préfecture : 24/11/2020
--

Représentation des communes affiliées :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
GARRABE Robert ( Maire de St Jean Pla de Corts)	BARANOFF Brigitte (1ère adjointe Mairie Céret)
PLA Raymond (Maire de Ortaffa)	MOLI Samuel (Maire de St André)
GOT Alain (Maire de St Laurent de la Salanque)	COSTA Marie (Maire de Amélie-les Bains)
PAILLES Roger (Maire de Espira de Conflent)	BROSSEAU Sylvie ( 1ère adjointe Mairie Peyrestortes)
BILLES Jean Paul (Maire de Pézilla/Rivière)	ARIS Jean-Marie (Maire de Sainte Léocadie)
VILA Jean (Maire de Cabestany)	GARCIA Nicolas (Maire de Elne)
GARCIA-VIDAL Madeleine (Maire de St Hippolyte)	PLANAS David (Maire de Arles sur tech)
NIFOSI Christian (Maire de Villelongue/Monts)	REGOND-PLANAS Nathalie (Maire de St Génis des fontaines)
PORTEIX Yves (Maire de Sorède)	BURGHOFFER William (Maire de Ille sur Têt)
OLIVE Robert (Maire de St Feliu d'Amont)	ATTARD Rémy (Maire de Trouillas)
CALVET Guy (Maire de St Arnac)	CHIVILO Charles (Maire de Maury)
REMEDE Bernard (Conseiller municipal Prats de Mollo)	BASCOU André (Maire de Rivesaltes)
TAHOCES Antoine (Maire de Sansa)	NEGRE Marie-Thérèse (Conseiller Municipal St Cyprien)
CHAMBON Jean Louis (Maire de Canohès)	FOURCADE Denis (Adjoint Canohès)
PIQUET Philippe (Conseiller municipal Canet)	CHARBONNET Marion (Conseiller Municipal de Canet en Roussillon)
GARSAU Jacques (Maire de Millas)	PETIT Vivien (Adjoint Millas)
GALAN Bruno (Maire de Palau del Vidre)	SERRE Monique (Adjointe Port-Vendres)
SOLE Jean Michel (Maire de Banyuls sur mer)	VINOT Guy (Adjoint Banyuls sur mer)
THIBAUT Jean Jacques (Maire de Théza)	ALEND A Marie-louise (Adjointe Canohès)

Accusé de réception en préfecture  
 066-286600267-20201119-138-DE  
 Date de réception préfecture :  
 24/11/2020

**Représentation des établissements publics locaux affiliés :**

Membres Titulaires	Membres Suppléants
<b>ROIG Fernand (SYDETOM 66)</b>	<b>ROQUE Jean (UDSIS - Conseiller départemental))</b>
<b>PUIG Louis (Conseiller municipal Ponteilla-Nyls)</b>	<b>FOURCADE Didier (Vice-Président CC Agly Fenouillèdes - Maire de Trilla)</b>
<b>LOPEZ Jean Jacques (CC des Corbières Salanque Méditerranée)</b>	<b>PUGINIER Jean (Vice-Président CC Corbières Salanque Méditerranée)</b>

**Représentants des collèges spécifiques**

*Commune (Ville de Perpignan)*

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>BACH Marie</b>	<b>SABATINI Anaïs</b>
<b>DUSSAUBAT François</b>	<b>PUJOL Danielle</b>

*Etablissements publics (PMM -SDIS)*

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>BEFFARA Damienne (SDIS)</b>	<b>ROLLAND Marine (SDIS66)</b>
<b>RALLO François (PMM)</b>	<b>IRLES Jacqueline (PMM)</b>

*Conseil Départemental des Pyrénées Orientales*

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>SADOURNY Marie-Pierre</b>	<b>FITER Françoise</b>
<b>LACAPERE Rémi</b>	<b>REYNAL Alexandre</b>

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

Fait à Perpignan, le 19 novembre 2020

**Le Président  
Robert GARRABE**

Le Président :

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/ affichage*

Affiché le 24-11-20

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20201119-138-DE  
Date de réception préfecture :  
24/11/2020